

AVIS PUBLIC
Demande de dérogation mineure
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'une consultation publique débutera en date de ce jour par avis publié sur le site Internet de la Ville. Toute personne intéressée à émettre un avis sur cette dérogation ou obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, Québec (GOC 2Bo) ou par courriel à l'adresse suivante : greffe@vilnewrichmond.com, **et ce, au plus tard le 2 avril 2021**. Pour de plus amples informations, vous pouvez également communiquer avec M. Jean-Sébastien Bourque au 418 392-7000, poste 9-229.

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui par la suite statuera sur cette demande lors d'une séance ultérieure.

Lot 5 016 622, terrain entre le 143 Campbell et le 141 Berry

Afin de permettre la construction d'un bâtiment bigénérationnel dérogeant au règlement de zonage 927-13, spécifiquement aux articles suivants :

Article 3.10.3.4

Le logement supplémentaire pourra avoir une superficie totale de 74 m² au lieu des 55 m² requis. La superficie du logement supplémentaire devra être de moins de 40 % du logement principal.

Article 3.10.3.4

L'accès au logement supplémentaire devra pouvoir se faire par le logement principal. Toutefois, il sera également permis d'avoir un accès extérieur séparé.

Donné à New Richmond
Ce 18eme jour de mars 2021



Stéphane Cyr
Directeur général et greffier-adjoint